

**Procès verbal du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-GERME - 32400**

\*\*\*\*

**Séance du 23 février 2023**

Date de la convocation : 16 février 2023

**Membres en Exercice : 13**

Matias JOYé, René MARIN, Philippe POITREAU, Catherine IPARRAGUIRRE, Philippe DUCOURNAU, Aneline MOREAU, Christophe CAZALET, Fanny DUCOURAN épouse SARRAN, Denis CHARLES, Nathalie BIAU, Sylvie LAFENETRE, Sylvie SARRAN, Baptiste LAJOINIE

**Membres Présents : 9 :**

POITREAU Philippe, BIAU Nathalie, MARIN René, SARRAN Sylvie, IPARRAGUIRRE Catherine, CHARLES Denis, MOREAU Aneline, DUCOURNAU Fanny et LAFENETRE Sylvie,

**Membre absent: 1**

CAZALET Christophe,

**Membres excusés : 3**

DUCOURNAU Philippe, LAJOINIE Baptiste, Matias JOYé,

**Pouvoirs : 3**

- DUCOURNAU Philippe donne pouvoir à POITREAU Philippe,
- LAJOINIE Baptiste donne procuration à BIAU Nathalie,
- Matias JOYé donne procuration à MARIN René,

**Secrétaire de séance :** SARRAN Sylvie

**Ordre du jour**

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 janvier 2023 qui est approuvé à l'unanimité des membres .

**Délibération 1 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLUi)**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 28 novembre 2022, le conseil communautaire de la CCAA a arrêté le projet du PLUi de la CCAA.

Depuis le 28 novembre 2022 le délai de 3 mois court pour les communes membres de la CCAA3 pour faire connaître leur avis sur ce projet. En cas d'avis défavorable de l'une ou plusieurs d'entre elles sur les orientations d'aménagement, le projet de plan d'urbanisme doit être à nouveau arrêté dans les conditions fixées par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme.

Le PLUi sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLUi mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme ;
- à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, prévue à l'article L,112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, qui a demandé à être saisie ;
- à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité ;

**Procès verbal du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-GERME - 32400**

\*\*\*\*

**Séance du 23 février 2023**

- au Centre Régional de la Propriété Forestière ;

- à l'autorité Environnementale au titre de l'évaluation environnementale ;

L'assemblée est favorable au projet du PLUi.

<b>Délibération 2 – Présentation et vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 Commune et Photovoltaïque</b>
---

1°) Le compte administratif 2022 de la COMMUNE se résume comme suit

**En fonctionnement**

Dépenses	Montant réalisé en €	Recettes	Montant réalisé en €
<b>Chaptitre 011 : charges à caractère général</b>	<b>72 977,36</b>	<b>70- Produits des services, domaine et vente</b>	<b>6 475,95</b>
60- Achats	28 472,21	73- Impôts et taxes	144 372,49
61- services extérieurs	20 984,71	74- Dotations, subventions et participations	178 939,21
62- Autres services extérieurs	19 098,44	75- Autres produits	24 642,29
63- Impôts et Taxes	4 422,00	76- Produits financiers	15,38
<b>Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilé</b>	<b>99 860,99</b>	<b>77- Produits exceptionnels</b>	<b>3 144,93</b>
63 – impôts et taxes	847,34	013- Atténuations de charges	400,00
64- Charges de personnel	99 103,65	002 – excédent de fonctionnement reporté	566 038,54
<b>Chapitre 014 : Atténuations de produits</b>	<b>28 846,00</b>		
Versement à la CCAA			
<b>Chapitre 65- =: Autres charges de gestion courante</b>	<b>63 443,91</b>		
<b>Chapitre 66 : Charges financières</b>	<b>6203,75</b>		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>272 332,91</b>	<b>Total recettes</b>	<b>924 028,79</b>

**Solde fonctionnement : Recettes – Dépenses = 651 695,88 €**

**En Investissement**

Dépenses	Montant réalisé en €	Recettes	Montant réalisé en €
Chaptitre 001 : Déficit reporté	45 701,72	<b>10- Dotations, fonds de concours</b>	<b>69 819,24</b>
16- Emprunts	29 634,10	13- Subventions	
20- immobilisations corporelles	24 943,20	16 - Emprunts et assimilés 74-	
204 – Subventions d'équipement versées	2 722,88	75- Autres produits	
21- immobilisations corporelles	15 312,99		
23- immobilisations en cours	99 860,99		

**Procès verbal du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-GERME - 32400**

\*\*\*\*

**Séance du 23 février 2023**

Total dépenses réelles	118 314,89	Total recettes réelles	69 819,24
Total dépenses d'ordre		Total recettes d'ordre	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>118 314,89</b>	<b>Total recettes</b>	<b>69 819,24</b>

**Solde investissement : Dépenses – Recettes = - 48 495,65 €**

**L'assemblée à l'exception du Maire vote le compte administratif.**

**2°) Le compte de gestion du comptable**

**Après pointage des crédits consommés, le compte de gestion du comptable fait apparaître les mêmes montants. L'assemblée approuve :**

**- le compte de gestion du comptable**

**3°) Le compte administratif 2022 du Photovoltaïque**

**En fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant réalisé en €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant réalisé en €</b>
<b>Chapitre 011 : charges à caractère général</b>	<b>2541,50</b>	<b>70- Produits des services, domaine et vente</b>	<b>2 923,06</b>
60- Achats	41,50	002- Excédent de fonctionnement reporté	4 041,08
61- services extérieurs	0,00		
62- Autres services extérieurs	2500,00		
Total dépenses réelles	2541,50	Total recettes réelles	6964,14
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1867,37</b>	<b>Total recette d'ordre</b>	<b>1 795,82</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 408,87</b>	<b>Total recettes</b>	<b>8 759,96</b>

**Solde fonctionnement : Recettes – Dépenses = 4 351,09 €**

**Procès verbal du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-GERME - 32400**

\*\*\*\*\*

**Séance du 23 février 2023**

<b>En investissement</b>			
<b>Dépenses – Montant des Travaux</b>	<b>Montant réalisé en €</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant réalisé en €</b>
Chapitre 001 : Déficit reporté	0,00	<b>001- Excédent d'investissement reporté</b>	<b>566,24</b>
16- Emprunts	0,001	13- Subventions	
20- immobilisations corporelles	0,00	16 - Emprunts et assimilés 74-	
204 – Subventions d'équipement versées	0,00	75- Autres produits	
21- immobilisations corporelles	0,0		
23- immobilisations en cours	0,00		
Total dépenses réelles	0,00	Total recettes réelles	566,24
Total dépenses d'ordre	1795,82	Total recettes d'ordre	1867,37
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1795,61</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2433,61</b>

**Solde d'investissement : Recettes – Dépenses = 637,79**

**L'assemblée à l'exception du maire vote le compte administratif du photovoltaïque**

**4°) le compte de gestion du comptable du photovoltaïque**

**Après pointage des crédits consommés, le compte de gestion du comptable fait apparaître les mêmes montants. L'assemblée se prononce :**

**-Vote le compte de gestion du Photovoltaïque**

**Délibération 3 – Réhabilitation du centre du village**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Travaux HT</b>	<b>Montants HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montants</b>
Frais honoraires	Compris dans les travaux		
Achat maison Noguès	<b>34 610,00</b>		
Autres ( Plans,,)	<b>5 322,00</b>		
Travaux Accessibilité	<b>381 663,00</b>	Detr accessibilité 35 %	<b>133 582,05</b>
Travaux sécurité routière	<b>201 682,00</b>	Detr sécurité routière : 40 %	<b>80 672,80 €</b>
Travaux mobilité douce	<b>224 183,18</b>	Detr mobilité Douce 40 %	<b>89 673,27</b>
La région ne subventionne que 20 % des travaux plafonné hauteur de 400 000,00 €		Région : aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients	<b>80 000,00 demandé</b>
Le Département ne subventionne que la partie traversée (RD)		Département - accordé	<b>30 555,00</b>
<b>Total des travaux</b>	<b>847 460,18</b>	<b>Total subvention accordé</b>	<b>334 483,12 (39,46 %)</b>

**Procès verbal du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-GERME - 32400**

\*\*\*\*\*

**Séance du 23 février 2023**

	<i>Total subvention si la Région participe</i>	<b>414 483,12 ( 48,90 %)</b>
--	--	----------------------------------

L'assemblée charge Monsieur le Maire de demander des financements :

- auprès de la Région dans le cadre du dispositif 'd'aménagement et requalification environnement des espaces publics résilients'
- auprès de l'Agence de l'eau pour la débitumisation des sols

**Délibération 4 – Installation de panneaux radars aux entrées du village**

Le Maire présente à l'assemblée un projet d'installation de radars pédagogiques :

- un au niveau du tennis (entrée du village - route de Bordeaux en venant de Riscle),
- un au niveau du panneau entrée d'agglomération (entrée du village – route de Bordeaux en venant de Barcelonne-du-Gers).

L'assemblée après en avoir délibéré est favorable à ces installations.

**5– Projet installation de panneaux photovoltaïques sur un nouveau terrain communal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un projet d'installation au sol sur une parcelle communale dite « ancienne décharge » cadastrée section A n° 208 d'une superficie de 5966 m<sup>2</sup>.

La société Enova Energie présente un projet d'environ 1,2 ha pour une puissance installée de 1,5 MW pour un loyer de 10 000 € / an pendant 30 ans, soit environ 5966 € /an à partir de la signature du bail.

Le conseil ne se prononce pas pour l'instant.

**6 – Compte rendu du conseil d'école du mardi 14 février 2023**

Monsieur le maire donne lecture du dernier conseil d'école du 14/02/2023

Prévision des effectifs et répartitions pour la rentrée 2023/2024

- 7 élèves en toute petite section + 3 à voir
- 7 élèves en petite section
- 4 élèves en moyenne section

Total pour la classe de SAINT-MONT : 11 élèves

- 12 élèves en grand section + 8 élèves en CP = 20 élèves dans la classe de maître Stéphane.
- 9 élèves en CE1 + 6 élèves en CE2 = 15 élèves dans la classe de maîtresse Hélène.
- 11 élèves en CM1 + 7 élèves en CM2 = 18 élèves dans la classe de maîtresse Nathalie.

Total pour Saint-Germé 53 élèves

Au total il y a 64 élèves prévus pour le RPI à la prochaine rentrée contre 76 cette année.

**7 – Questions diverses**

**Procès verbal du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-GERME - 32400**

\*\*\*\*

**Séance du 23 février 2023**

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.**